



BIENVENUE AUX LOCATAIRES TERRASSE 10 (dernière résidence de l'Office)

06

74^{ÈME} CONGRÈS HLM

LILLE

Des paroles... et des actes ?

16

MÉDIATEURS DE NUIT

L'Office partie prenante
du dispositif



2013/2014

BEAU SON POUR LA SAISON



MAISON
DANIEL-FÉRY

C'est pour vous!

La Maison de la musique de Nanterre et la Maison Daniel-Féry s'associent pour une nouvelle saison de concerts et de spectacles.

Information & réservation au 39 92 ou sur www.nanterre.fr **Billetterie** à la Maison de la musique 8, rue des Anciennes-Mairies 92000 Nanterre. RER A - Nanterre-Ville sortie n°3, rue Maurice Thorez (7' à pied).

Découvrez, partagez, réagissez, rejoignez la Maison de la musique et la Maison Daniel-Féry sur **facebook**.

EN VUE

Madame MAUDUIT nous a quittés

L C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris, à la fin du mois de juillet, le décès de madame Jacqueline MAUDUIT, dans sa 92ème année à l'Hôpital Foch.

Madame MAUDUIT avait assumé la tâche d'administrateur de l'Office durant deux mandats (Président : Michel LAUBIER) comme représentante du Préfet. Très active et très dynamique, malgré un âge honorable où l'on cultive d'ordinaire plutôt l'art d'être grand-mère, elle ne manquait pas une réunion du Conseil d'Administration de l'Office et de la commission sociale où elle siégeait.

Très sensible aux difficultés sociales de nombreux locataires elle était attentive au règlement des situations douloureuses et à l'accompagnement humain de ces derniers.

Elle était également militante de la CNL et connue pour défendre les locataires de France-Habitation qu'elle représentait, habitant elle-même le quartier Berthelot.

Madame MAUDUIT était attachée à sa ville et très présente dans toutes les manifestations de sa vie culturelle et sociale.

Elle laissera le souvenir d'une femme attachante et toujours disponible pour tous.

L'Office municipal HLM de Nanterre tient à saluer ici une nouvelle fois sa mémoire.



N°36



06

À votre service

74^{ÈME} CONGRÈS DU
MOUVEMENT HLM

Des paroles...et des actes ?



10

COMMENT ÇA MARCHE?

UNE SÉCURITÉ MAXIMUM

19 Allée des Demoiselles d'Avignon



12

GUP

UNIVERSITÉ

Journée propreté aux Provinces Françaises



14

CONSTRUCTIONS

TERRASSE 10

Bienvenue aux locataires

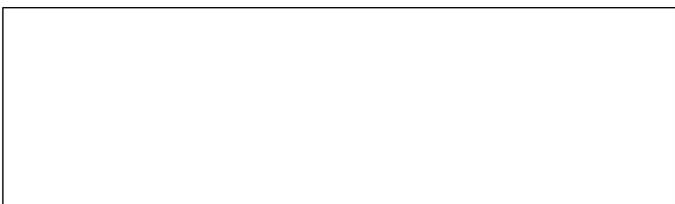
Bulletin de l'OMHLM de la ville de Nanterre • N° ISSN 125-5622 • 93, avenue Joliot-Curie 92000 Nanterre

Tél. : 01 47 25 66 66 • Fax 01 47 21 77 70 • E.mail : siege@ophlm-nanterre.fr

Directeur de la publication : Pierre-Hugues Lorléac'h • **Rédacteur en chef** : Gilbert Loriguet • **Rédacteur en chef Adjoint** : Sonia Marcelle • **Maquette** : Guy Chaillou

Photographies : Olivier Perrot • **Publicité** : HSP Tél. : 01 55 69 31 00 • **Imprimerie** : L.N.I. Gennevilliers 92635 CEDEX

Tirage : 11 000 exemplaires • **Distribution gratuite.**



Éditorial



Les prochaines élections municipales ont été fixées aux 23 et 30 mars 2014.

En période pré-électorale, les élus sortants étant susceptibles d'être candidats, la loi fixe des restrictions en matière de communication institutionnelle.

Ces restrictions se précisent et se renforcent à mesure que l'on se rapproche de l'échéance électorale. Une neutralité totale doit être observée : pas d'information nominative, ni signature.

Dans ce cadre réglementaire, et durant les mois qui nous séparent de l'élection municipale, « Cité-mag » et les autres publications de l'Office, paraîtront donc sans éditorial.

Le reste du contenu du journal reste inchangé : vous y trouverez informations générales et pratiques sur la vie de l'Office.

Bonne lecture !



74^{ÈME} CONGRÈS DU MOUVEMENT HLM À LILLE

“
Des paroles
...et des actes ?
”

Dans son discours de clôture du 74^{ème} congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat, son Président, Jean-Louis DUMONT réaffirmait « la mobilisation du Mouvement HLM pour agir » exprimant ainsi la détermination des organismes du logement social à continuer de remplir leur mission de bâtisseurs, de créateurs de lien social, dans un contexte économique défavorable de réduction de la dépense publique.



▲ © Roberto Neumiller



▲ USH © D. Thierry

À observer l'attention polie et pour le moins dubitative d'une grande partie de l'assemblée, on peut déduire de la bonne humeur volontaire (volontariste ?) affichée par le Président de l'USH que les intentions exprimées relèvent en grande partie de la méthode Coué plutôt que d'un constat lucide de ce qui a été accompli depuis un an et demi et de l'efficacité des dispositions prévues dans la loi de Finances 2014. En effet, comme le note la CGT dans un tract distribué au congrès : « Madame DUFLOT, Ministre du Logement, a fait part de sa « vive inquiétude » quant à la faiblesse de la production de logements sociaux au vu des remontées de ses services dans les territoires indiquant au mois de juin un taux de réalisation d'à peine 8% de l'objectif affiché pour 2013 ».

La CGT constate avec la CNL et la CGL, que la loi Boutin n'est pas abrogée ainsi que toutes les mesures des gouvernements précédents qui ont favorisé la précarisation des locataires en HLM, la marchandisation des logements sociaux.

L'ANECR (élus communistes et républicains) indique pour sa part que la crise du logement s'aggrave et que la production de logements ralentit (-30%) : « sur un objectif

de 120 000 logements sociaux pour 2012, seulement 102000 ont été financés soit 86% de l'objectif. Les mesures phares annoncées pour favoriser l'accès de tous à un logement digne et abordable, à savoir : l'encadrement des loyers » et « la création d'une garantie universelle des loyers au 1er janvier 2016 » ne suffisent pas et manquent gravement à l'équité.»

Autant de réserves et d'inquiétudes qui ne manquent pas de fondement lorsqu'on découvre dans la présentation de la Loi de Finances du 25 septembre 2013 (le lendemain de la clôture du congrès...) la désindexation des allocations logement sur l'indice de référence des loyers (IRL).

La Fondation Abbé Pierre qui se déclare « extrêmement surprise » précise que le « champ de ces aides-là a été restreint aux foyers modestes (plus de la moitié des ménages allocataires ont des revenus qui les placent sous le seuil de pauvreté) et que ce sont donc eux, avant tout, qui souffriront de cette décision.

Au-delà des foisonnantes déclarations et annonces gouvernementales, il faut savoir raison garder et s'en tenir à la réalité des chiffres sur le terrain : l'Office constate que la participation de l'Etat (dont c'est la responsabilité première) à la construction de logements sociaux a

« Fort de la confiance que lui a exprimée l'Etat en signant un Pacte le 8 juillet dernier et pour contribuer à l'indispensable augmentation de l'offre en logement, le Mouvement HLM, réuni en congrès à Lille, affirme sa volonté de mobiliser tous ses moyens pour répondre aux besoins des territoires et à la demande des habitants au ressources modestes :

- Par une offre locative nouvelle à hauteur de 120 000 logements par an.
- Par la réhabilitation thermique de 100 000 logements de son patrimoine et contribuer à la maîtrise des charges des locataires.
- Par le développement de l'accession sociale à la propriété dont la sécurisation constitue un engagement fondamental du Mouvement HLM.»



▲ USH © D. Thierry



▲ USH © D. Thierry

été réduite de 60% sur les dossiers qu'il a récemment déposés. No comment...

Un projet dangereux pour le logement social et la démocratie

La partie du projet de loi Duflo « titres III et IV sur la territorialisation et sur l'urbanisme dans une perspective de transition écologique des territoires » est plus inquiétante, pour les locataires et au-delà pour les citoyens, car elle renforce les dispositifs antidémocratiques du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. En effet, elle rend obligatoires le caractère intercommunal des PLU, elle prévoit le regroupement forcé des Offices Publics de l'Habitat au niveau des EPCI ou des métropoles. Elle confie à ces derniers l'attribution des aides à la pierre sur les parcs publics et privés (qui relève aujourd'hui de la responsabilité de l'Etat), autrement dit dessaisit les communes de leurs prérogatives souveraines au profit des intercommunalités et des métropoles. Toute la politique du logement et de l'utilisation des sols serait confiée aux intercommunalités, ou en zone tendue aux métropoles. On risque ainsi de diluer les responsabilités et d'exonérer les communes qui se refusent à construire des logements sociaux de leurs responsabilités.





L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Les Hlm, habiter mieux, bien vivre ensemble

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Union sociale pour l'habitat se déclare très préoccupée par certaines des dispositions du projet de loi de finances 2014 qui pourraient remettre en cause la dynamique du logement social

L'Union sociale pour l'habitat estime le surcoût occasionné par le retour à un taux réduit de TVA de 5,6% (au lieu de 5%, comme le prévoit le Pacte d'objectifs et de moyens signé avec l'Etat en juillet 2013) à plus de 80 millions d'euros pour les organismes de logement social (auxquels s'ajoute la diminution à hauteur de 50 millions d'euros des aides à la pierre). Ce surcoût équivaut à une baisse de 20% des aides budgétaires à la production de logement social. Il pèsera sur la capacité d'investissement des organismes, sur leur contribution à la vie économique nationale et locale, ainsi que sur l'emploi dans le secteur du bâtiment.

Par ailleurs, la désindexation annoncée des aides personnelles au logement aurait un impact négatif sur le pouvoir d'achat d'une très grande partie des locataires, à l'heure même où les plus fragiles de nos concitoyens sont durement confrontés aux effets durables de la crise.

Une autre mesure est par ailleurs annoncée sans concertation préalable ni fondement, à savoir le prélèvement de 78 millions d'euros sur le fonds de roulement de la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS). C'est un très mauvais signal envoyé aux organismes Hlm, qui rappelle l'instauration, par un précédent Gouvernement, du prélèvement arbitraire sur le potentiel financier des organismes Hlm.

Enfin, le maintien de l'imposition à l'impôt sur les sociétés des certificats d'économie d'énergie, apparaît totalement déraisonnable alors même qu'ils contribuent significativement à l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine des organismes Hlm, et que les objectifs fixés par le Pacte, - à savoir rénover thermiquement 100 000 logements sociaux par an -, militent pour une action volontariste en la matière.

Pour Jean-Louis Dumort, Président de l'Union sociale pour l'habitat : « Ces mesures sont de nature à altérer le climat très positif que nous avons réussi à instaurer avec le Ministère du Logement ces derniers mois, qui s'est traduit par le Pacte d'objectifs et de moyens signé en présence du Premier ministre le 9 juillet dernier. Elles vont à l'encontre de ce que nous réclamions le 25 septembre dernier, lors du Congrès de Lille : de la stabilité. C'est-à-dire, pour nos organismes Hlm, Asblité, capacité à anticiper, confiance ».

Paris, le 14 octobre 2013


Conseil local de Nanterre
 66 rue des amandiers, 92000 NANTERRE
 Tél. 01 47 21 60 99 - Fax. 01 47 21 26 81
 Mail. cnl-nanterre@orange.fr
 permanence sans rendez-vous
 1er et 3ème mardi de chaque mois de 18h à 19h30

Du 24 au 26 septembre, Lille accueillait le 74ème congrès de l'USH (Regroupement de tous les HLM).

La CNL, présente lors de cet événement à tenu à manifester son mécontentement sur les principales propositions faites par le gouvernement dans le domaine du logement.

Lors du discours d'ouverture de la ministre Madame Cécile Duflot, la CNL a brandi le carton rouge pour contester l'insuffisance des mesures du projet de loi ALUR en faveur du logement social.

En clôture du congrès, la CNL a organisé un rassemblement festif, constructif et revendicatif pour attirer l'attention du gouvernement et des responsables HLM, sur les revendications des locataires pour la promotion et la sauvegarde du logement social.

Le ministre de la ville, François Lamy est venu au cœur de ce rassemblement recueillir les nombreuses pétitions « j'apporte ma pierre aux HLM » qu'il transmettra à Madame Cécile Duflot.

La CNL a été écoutée mais cela ne suffit pas. Nous voulons être entendus. La CNL reste mobilisé et active.

LA CNL DEMANDE :

- **Le gel des loyers pour 3 ans et sur tout le territoire, dans tous les secteurs locatifs.**

- **La construction de 250 000 logements véritablement sociaux par an.**

- **L'arrêt de toutes les saisies, expulsions, coupures d'eau, de gaz et d'électricité.**

- **La revalorisation de 25 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives.**

- **L'abrogation de la loi Boutin.**

- **Le versement de 100% de la collecte du Livret A pour la construction de logements sociaux.**

Pierre BERNIÈRE & Daniel ROUSSEAU



Les locataires ne se sentent pas en sécurité.

Halls d'immeubles squattés, sols jonchés d'urine, boîtes aux lettres saccagées, murs des cages d'escalier tagués, voilà ce qu'endurent les locataires de ces bâtiments.

Les voies publiques de nos cités ne sont pas non plus épargnées par cette vague qui gangrène le lien social déjà fragile dans nos quartiers. Nos voitures sont elles aussi victimes des humeurs des voyous ; vandalisées, vitres cassées, rayures, pneus crevés. Les incivilités qu'ils supportent, jour après jour, leur procurent le sentiment d'être abandonnés, laissés pour compte. Pour certaines familles vivre dans nos cités est synonyme d'être condamnées à tolérer tout et n'importe quoi, de la part de vandales qui ne respectent rien, et ne semblent jamais importunés. Ceux qui le peuvent partent dans les nouvelles constructions à la recherche de plus de dignité, mais les plus démunis - qui ont déjà des difficultés à boucler les fins de mois - n'ont pas d'autre choix que d'y rester. On a créé des villes dans la ville. On a la ville où les locataires sont fiers de vivre et on a la ville où même les demandeurs de logements en situation de grande précarité ne veulent plus se loger.

La ville et les bailleurs sociaux ont mis en place à titre expérimentale pendant trois ans une « médiation de nuit » pour faire face à l'occupation des espaces extérieurs, des halls des bâtiments et aux dégradations. La zone d'intervention de cette mesure expérimentale est limitée aux quartiers du Vieux Pont et du Chemin de l'Île. Du mercredi au dimanche de 20 heures à une heure du matin, quatre agents et un chef d'équipe parcourent les deux quartiers dans l'espoir de pouvoir amener à la raison les auteurs de trouble.

Si la « médiation de nuit » s'avère efficace, elle sera extensible aux autres quartiers de la ville. Il faudra néanmoins attendre trois ans pour pouvoir en « bénéficier » et cette mesure a un coût : six euros par mois, par logement. La ville prend en charge la moitié du coût et l'autre moitié est à la charge du bailleur social et donc des locataires. Une fois de plus les locataires des immeubles HLM sont appelés à contribuer au paiement de la facture « insécurité », facture « salée », pourtant affaire de tous les nanterriens.

Nous avons besoin de l'implication de tous les acteurs de la ville : municipalité, police nationale et bailleurs sociaux ainsi que des réponses fortes, visibles, assumées, en adéquation avec les différentes situations d'insécurité que nous vivons.

Ferrazhugo.c@gmail.com
 06 15 73 67 60
 OMHLM - À l'attention d'Hugo FERRAZ
 93 avenue Joliot-Curie - 92000 NANTERRE



La fête des associations à Nanterre le 21 septembre a été une occasion d'échanges entre les locataires qui étaient venus assez nombreux au stand du C.L.E.S.. Les thèmes récurrents des discussions étaient la sécurité, la propreté et la sur-occupation.

La nécessité de trouver un logement à proximité d'un nouveau lieu de travail a été le sujet abordé par les personnes qui vivent des mutations professionnelles. Par exemple, des entreprises obligent leurs salariés à se délocaliser pour des raisons de rentabilité ou de restructuration de groupe.

Une solution ne serait-elle pas d'activer des bourses d'échanges de locations dans les offices HLM, salariés arrivants / salariés partants, actifs / retraités recherchant une cité tranquille, etc. ?

La sur-occupation de beaucoup de logements globalement ne régresse pas. Les grandes promesses de constructions de la ministre Duflot se réaliseront-elles vraiment? Les mutations entre locataires auront-elles un réel impact ?

Il est remarquable que les politiques de mixité sociale ont pour résultat une occupation des terrains libres en proportion de 70 % par des nouveaux propriétaires qui ont des revenus bien supérieurs au fison ou à la fille bloqués dans l'appartement des parents.

Alors que l'Office HLM investit dans les nouveaux logements en appliquant toutes les normes actuelles de l'habitat, il n'entreprend pas de travaux significatifs pour l'isolation thermique des habitations anciennes ayant 40 ans, 50 ans ou plus. Pourtant la rentabilité de ces travaux dont le coût peut se répartir sur des dizaines d'années est évidente le prix de l'énergie ne faisant que grimper.

Ainsi aux tours Alliaud au quartier du Parc, faute d'isoler les murs extérieurs étroits chaque hivers des milliers de personnes ont le choix entre se ruiner ou avoir froid.

Amina JOURDAIN,
 représentante CLES
 élue des locataires.
amina.jourdain@sfr.fr

UNE SÉCURITÉ MAXIMUM

Des ascenseurs parfois à l'arrêt, beaucoup de bruit dans les parties communes durant une longue période, d'avril à août, les locataires du 19 allée des Demoiselles d'Avignon ont des raisons légitimes de s'interroger sur les nuisances qu'ils ont du subir. « Cité-mag » a donc décidé d'exposer les causes de tous ces dérangements.

Immeuble de grande hauteur (IGH), c'est dans cette catégorie que se situe la plus haute tour de l'Office dans le quartier du Parc-sud avenue Pablo Picasso juste à la frontière de Puteaux.

Elle compte en effet, trente-neuf étages.

Cette tour fait partie d'un ensemble d'immeubles conçu par le grand architecte **Émile AILLAUD**, appelée autrement avec ses sœurs moins hautes, « tours nuages » à cause de leur décoration qui rappelle le ciel. C'est une sorte de « petite ville » verticale que représente cette tour dont les logements sont appréciés pour leur originalité et surtout pour la vue imprenable qu'ils offrent sur la capitale et sa région.

La réglementation de la sécurité de ce genre d'immeuble est draconienne et son respect une obligation de tous les instants pour l'Office qui consacre chaque année une part conséquente de son budget à l'entretien et la mise à niveau des équipements qui y concourent. (300000 euros pour 2013).

Le photographe de « Cité-mag », a suivi le responsable de l'antenne, **Sege CUTTAZ**, qui l'avait invité à découvrir les organes de sécurité en question. Précisons que la tour fait l'objet d'une visite annuelle de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les

immeubles de grande hauteur.

Cette commission, composée des représentants du Préfet, du Maire, du Commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, du Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement, du Directeur du laboratoire central de la Préfecture de police et du Directeur territorial de la sécurité de proximité, a procédé à son contrôle annuel, le 26 septembre dernier et a émis un avis favorable concernant le respect de la réglementation.

« Cité-mag » présente, en photos, les éléments matériels et fonctionnels qui assurent la sécurité au quotidien de cette tour.



● 19 avignon IGH Tour aillaud
Olivier Perrot Photographe



● La tour dispose de deux colonnes d'incendie qui sont en permanence alimentées en eau. Cette dernière est stockée au pied de la tour dans cinq bâches à eau de 30m³.

● VTP Volume Technique Protégé (c'est le coffre-fort de la tour). C'est là qu'arrivent toutes les informations de la détection incendie. Ces informations sont transmises au poste de sécurité sur l'armoire SSI (Système Sécurité incendie)



Comment ça marche ?



- Un des deux moteurs d'extraction d'une gaine de désenfumage installés sur la terrasse.



- En rouge, l'interphone de palier ainsi que la trappe de désenfumage qui permet d'extraire les fumées (deux trappes par palier et un moteur par gaine qui se trouve sur la terrasse) Avant il n'y avait qu'un moteur pour les deux gaines.



- À gauche l'interphone de sécurité des paliers, il permet de dialoguer directement avec le poste de sécurité. À droite la fameuse armoire SSI



- Régulièrement l'Office essaie le fonctionnement du système de désenfumage.



- Essai émetteur récepteur radio portatif au poste de sécurité avant une ronde.

- Toutes les portes sont reliées au poste de sécurité, et à la Centrale de détection. Elle signale les portes ouvertes.



- Poste de sécurité





JOURNÉE PROPRETÉ LE 2 OCTOBRE
AUX PROVINCES FRANÇAISES

GUP (gestion urbaine de proximité)

Dans la continuité de la campagne de sensibilisation sur la propreté (campagne d’affichage, course à la ramasse” du printemps à Berthelot et au Petit-Nanterre) une journée “propreté” était organisée au début du mois au sein de la cité des Provinces Françaises.

Après réflexion des différents acteurs (mission de quartier, GUP, bailleurs sociaux : ICF la Sablière, France Habitation, Office municipal, Régie de quartier, service enfance), il était en effet apparu nécessaire de mener une action sur cette grande cité du quartier Université.

De nombreuses activités ludiques autour de la thématique des déchets, de la récupération, du recyclage étaient proposées aux enfants des centres de loisirs des Bizis et de Lucie Aubrac

Quelques habitants du quartier et leurs enfants ont également participé activement aux animations.

L’association “Débrouille Compagnie” présentait de nombreux objets utiles ou décoratifs réalisés exclusivement à base de matériaux de récupération (canettes, sacs plastiques...) par des artisans du monde entier.



Les enfants ont été initiés à l'art du pliage de papier (origami). Ce n'est pas toujours facile de plier, déplier, replier un ticket de métro mais chacun et chacune a pris plaisir à voir qu'avec un peu de patience et trois fois rien, on pouvait réaliser un petit objet soi-même.

Un autre atelier, animé par l'association "La Bouilloire", faisait appel à la connaissance des enfants sur les oiseaux nuisibles ou pas que l'on trouve en ville ou à la campagne, sur les fruits et les légumes, la saison à laquelle on devrait les trouver dans le commerce et donc les consommer... enfin, sur l'art d'accommoder les restes et les aliments proches de

la date de péremption.

Une initiation au basket animée par Baptiste Derenne a tenu en haleine petits et grands. Il semblerait bien que la relève soit assurée... Ils ont tous et toutes été récompensés pour leur exploit sur le terrain par un superbe tee-shirt aux couleurs de la JSF Nanterre.

Gageons que cet après-midi ludique, sportive et pédagogique fera prendre conscience aux plus petits mais aussi aux plus grands que chacun peut faire un peu pour préserver son environnement.

BRÈVES

GUP AUSSI AU PETIT NANTERRE

UNE COURSE À LA « RAMASS » A ÉTÉ ORGANISÉE AU PETIT NANTERRE LE 16 JUILLET. (REPORTAGE)...





Ramassage des gros objets



- Berthelot : jeudi 31/10 - 28/11
- Joliot-Curie & Amandiers : samedi 12/10 - 09/11
- Heudebert & Sainte-Geneviève : vendredi 04/10 - 01/11
- Square, Cinémas, G. Péri, Castel Marly & Jules Gautier : mercredi 02/10 - 06/11
- Zilina, Paul Morin & Guignons : mardi 01/10 - 05/11
- André Doucet, Grands Buissons, & Moulin Noir : jeudi 03/10 - 07/11
- Greuze, Colombe & Étang : mardi 15/10 - 19/11
- Champ aux Melles, Champs Pierreux, Carriers, Fontaines & Abbé Hazard : vendredi 18/10 - 22/11
- Petit Nanterre : mardi 08/10 - 12/11
- Provinces Françaises, Jeanne d'Arc & République : mercredi 09/10 - 13/11
- Damades, Suisse PVC, Source & Sabatier : samedi 19/10 - 16/11
- Félix Faure & 4 Chemins : samedi 12/10 - 09/11
- Mont Valérien & Paul Vaillant-Couturier : samedi 26/10 - 30/11
- Lorilleux, Fontenelles & tours Aillaud : mardi 16/10 - 20/11
- Parc Nord, Aragon & Opéra : mardi 15/10 - 19/11



▲ Façade Terrasse 10



Les fameux ressorts qui absorbent les vibrations du RER ▼



BIENVENUE AUX LOCATAIRES



Une nouvelle résidence a accueilli ses habitants en ce mois d'octobre: La Terrasse 10.

Elle est composée de 150 logements: 60 logements du T2 au T5 gérés par L'Office et 97 logements en accession du T1 au T4.

Elle est située entre la cité des Provinces Françaises et la Préfecture de Nanterre.

La Terrasse 10 réunit toutes les innovations techniques pour offrir un confort optimal et respectueux de l'environnement aux locataires de l'Office, aux normes du label BBC®.

Son Approvisionnement en énergie est assuré par deux chaufferies composées de pompes à chaleur.

Elle est dotée d'un système de récupération des eaux de pluie, d'équipements réduisant la consommation d'eau.

Cette résidence fait également la part belle à la nature, entre jardins suspendus, terrasses et loggias, profitant pour la plupart de vues sur les jardins des Terrasses.

Cet immeuble a été conçu par l'agence Nicolas Michelin et associés

Il est construit sur une zone commerciale de 1513 mètres carrés en RdC.

Un immeuble sur ressorts...

C'est une particularité de cette résidence: L'impact acoustique induit par les vibrations de la voie RER A qui longe l'immeuble a conduit l'architecte à prévoir une désolidarisation acoustique totale entre infra et superstructures, autrement dit, la pose de boîtes à ressorts en dessous de l'immeuble qui absorbent les vibrations d'une charge de plus de 27000 Tonnes.



▲ Des nouveaux locataires en visite ▼



MÉDIATEURS DE NUIT

Lors de sa réunion du 26 juin dernier le conseil d'administration a décidé d'engager l'Office dans le processus de mise en place d'un dispositif de médiation de nuit proposé par la Municipalité.

Ce dispositif concernera, dans un premier temps, les quartiers du Chemin de l'Île et du Vieux-Pont, le secteur Anatole France, du mercredi au Dimanche de 20h à 1h du matin.

Qui assumera cette prestation ?

Une équipe composée de cinq médiateurs afin d'assurer un effectif permanent de quatre médiateurs sur le terrain.

La prestation a été confiée à une association spécialisée, PROMEVIL, association qui a déjà fait ses preuves sur les territoires de villes comme Chanteloup-les-Vignes ou les Ulis.

Les médiateurs seront reconnaissables à leur blouson, de couleur verte, et sérigraphié, dans le dos « Médiateurs de nuit » et sur

l'avant « PROMEVIL » et « Ville de Nanterre ».

Quelles seront leurs missions ?

- Améliorer la qualité de la vie collective et le cadre de vie en résolvant les conflits d'usages perturbant la tranquillité des habitants, les nuisances liées aux rassemblements et aux dégradations ou les petits conflits de voisinage.

- Intervenir auprès des personnes en difficulté, notamment en leur portant assistance, en favorisant l'intervention des services d'urgence, en offrant un premier niveau d'écoute aux personnes isolées et en dépistant les situations

sociales dégradées.

- Repérer et signaler aux services compétents les dysfonctionnements générant un risque réel et immédiat pour la sécurité publique.

L'Office municipal est le premier bailleur de la commune qui s'est impliqué dans le projet et ce, sur toute la durée du marché (trois ans). Il a mis à la disposition de la ville, un local dans une de ses résidences du quartier du Chemin de l'Île, destiné à accueillir l'équipe des médiateurs de nuit.

« Cité-mag » y reviendra plus longuement dans un de ses prochains numéros.



